CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018
COMPTE-RENDU

L'An Deux Mil dix-huit, le 22 mars, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle Louis Lumière en séance publique sous la présidence de Michel DUTRUGE, Maire.

Étaient présents : M. DUTRUGE, M. RIVET, V. HAVEL, V. CLAVIER ,L. ARTIGALAS, P. BENNET, S. MESSIAEN , A. VAN DORPE, L. LEGRAND, V. TURLIER, F. VENNE, I. CAIROLI, P. BARBERYE , S. JABUT, N. HERRERA, B. BAGUIER, F. KHELLAFI, R. LEGRAS, R. KALLECHE, M.OUMAHI, A.TULUN, T.GASNIER, G. FRIART

Absents excusés : G.STEMMER (pouvoir à M.DUTRUGE), T.CHEVALIER (pouvoir à P.BARBERYE), O. DETRAIT (pouvoir à F.VENNE), M. VAN DORPE (pouvoir à T.GASNIER)

Secrétaire de séance : V. HAVEL

Monsieur le Maire Michel DUTRUGE a rendu hommage à Monsieur Jean-Jacques BARBAUX Président du Conseil Départemental de Seine–et-Marne ainsi qu'à Monsieur Didier VAILLANT 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France et également ancien Maire de Villiers-le-Bel. Une minute de silence a été respectée en leurs mémoires avant le début du Conseil Municipal

Compte-rendu de la séance du 12 février 2018

S.JABUT a plusieurs remarques :

P5 point n°7 : il convient de préciser que "La ludothèque de Dammartin a été créée en **2001** sous forme associative".

P7 questions diverses : il convient de lire "vous aviez eu 50 000 euros **d'intérêts d'emprunts**"

P9 concernant le retour de Monsieur OUMAHI : il convient de lire "nous avons également pu constater ce soir le grand retour de monsieur OUMAHI, et nous lui souhaitons la bienvenue, **il y a d'ailleurs une rumeur comme quoi Monsieur OUMAHI aurait la délégation Jeunesse et Sport ?**"

Les remarques étant prises en compte, le compte-rendu de la séance du 12 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

M.DUTRUGE indique qu'il n'y aura pas de délibération au point n°4, concernant l'extension du périmètre du projet de création de l'ENS (Espace Naturel Sensible) autour de la mare à salé, le graphique envoyé par le département n'étant pas bon, ce point sera donc abordé au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire présente la liste des décisions prises depuis le dernier conseil :

1- Réalisation d'un contrat avec la Société SARL LIBRAIRIE GENERALE DES ECOLES, pour le marché de fournitures de bureau, (papeterie, matériels pédagogiques et didactiques) destiné aux activités scolaires et périscolaire, aux conditions suivantes :

- durée : 3 ans
- Pour un montant maximum de 58 000 € HT par an

2- Réalisation d'un contrat avec la Société FURET DU NORD SA, pour le marché de fournitures de bureau, (Manuels scolaires, livres de bibliothèque) destinés aux activités scolaires et périscolaire, aux conditions suivantes :

- durée : 3 ans
- Pour un montant maximum de 10 000 € HT par an

3- Réalisation d'un contrat avec la Société GROUPE SACPA CHENIL SERVICE, pour assurer la capture, l'enlèvement et la prise en charge des animaux trouvés morts, errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune aux conditions suivantes :

- durée : 3 ans
- Pour un montant maximum de 6 925,29 € HT par an

4- Résiliation du bail civil conclu avec la SCI WR INVEST, pour un local sis 85 rue du Général de Gaulle, considérant que le service de "La Boutique Ephémère" est improductif. Le bail prendra donc fin le 30 septembre 2018.

1) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AVIMEJ

Membre de la Fédération Nationale d'Aide aux Victimes, crée en 1996 sur la base de partenariats avec les institutions judiciaires, le Ministère de la Justice, et les élus de communes et communautés du département, l'AVIMEJ est une association citoyenne ayant pour objectif l'aide aux victimes d'infractions pénales, l'aide à l'accès au Droit et la mise en œuvre de médiations pénales et civiles.

La mise à disposition du personnel juriste en vue des permanences assurées, outre les sommes relatives aux charges externes et de fonctionnement afférentes, amènent cette offre de services à un coût annuel de 5 500,00 €, offre poursuivie de janvier à septembre 2018 dans les mêmes conditions à l'heure actuelle.

Il est proposé au Conseil d'octroyer une subvention à l'association AVIMEJ de 1 500,00 €.

S.JABUT précise qu'il a bien compris qu'il s'agissait d'une avance. C'est une association qui est très utile pour l'aide aux victimes sur Dammartin, il faut donc poursuive l'octroi d'une subvention pour cette association.

M.RIVET précise que les permanences auront lieu dorénavant au CCAS.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention à l'association AVIMEJ de 1 500 € et autorise le maire à signer tous actes afférents à cette affaire.

2) DEMANDE DE SUBVENTION A LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR LA DEFENSE INCENDIE

Dans le cadre des transferts de compétence entre les communes et la CARPF, la défense incendie revient à la charge des communes. Un contrat de maintenance doit être conclu pour l'entretien des points d'eau. Les travaux incluent la création de deux bornes incendie au 63 et 69 avenue du Maréchal Leclerc. Une subvention de 80% soit 6 536.30 € du coût HT est éligible auprès de la DETR pour 2018, les 20% restant, soit 1 634.07 € restant à la charge de la collectivité.

S.JABUT concernant la création des deux bornes, c'est par rapport à la densification des constructions dans l'avenue de Maréchal Leclerc ?

M.DUTRUGE : « C'est une mise à jour qui nous est imposée par les pompiers. »

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la demande de subvention à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la défense incendie et autorise le maire à signer tous les actes à cette affaire.

3) DEMANDE DE SUBVENTION A LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR LA CREATION DU NOUVEAU CIMETIERE

Compte tenu de la saturation de l'actuel cimetière, l'aménagement d'un nouveau cimetière doit être réalisé. La DETR peut prendre en charge 15% du coût HT des travaux dans un plafond de 110 000 €, les 85 % restant, soit 640 528 € restant à la charge de la collectivité. Les travaux incluent la voirie, les espaces extérieurs ainsi que les espaces verts.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la demande de subvention à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la création du nouveau cimetière et autorise le maire à signer tous actes afférents à cette affaire.

5) CESSION DE LA PARCELLE AO 397 SISE ZONE DE L'EUROPE

La SARL FREMONT s'est portée acquéreur de la parcelle référencée lot F de la zone de l'Europe pour permettre son installation de matériel d'espaces verts. (Voir plan ci-dessous)

La délibération adoptée le 12 avril 2017 prévoyait le détachement d'une parcelle supplémentaire, hors zone, pour réaliser une aire de stationnement.

Une parcelle référencée AO 397 a été créée, jouxtant la zone, a été créée à cet effet. Elle est hors viabilisation et sera cédée au prix forfaitaire de 30.000 €.

L'avis des domaines a été sollicité.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer la promesse de vente, l'acte de cession et tous documents afférents à cette affaire.

S.JABUT s'exprime sur à l'avis des domaines : « Ils sont partis sur le principe qu'il s'agit de terrains agricoles, à combien le coût a-t-il été estimés?

Il lui a été répondu : « Le coût estimé est de 15 € du mètre carré ».

S.JABUT : « Dans notre esprit au départ, par rapport à cette zone, l'idée était de vendre autour des 100 € du mètre carré pour la partie médicale et 120 € pour la partie service. Dans l'agrandissement il y a quand même la route ce sera pour faire un parking, si le client qui a acheté revend, ce ne sera pas valorisé à 15 € du mètre carré. Le fait que vous vendiez à ce prix, il y a un manque à gagner minimum de 70 000 € pour les recettes de la ville. Vous ne défendez pas les intérêts au mieux sur cette zone de service, donc nous voterons contre.

Après en avoir délibéré à la majorité des voix avec 21 voix pour et 6 voix contre, le Conseil Municipal approuve la cession de la parcelle AO 397 sise zone de l'Europe et autorise le maire à signer la promesse de vente, l'acte de cession et tous documents afférents à cette affaire.

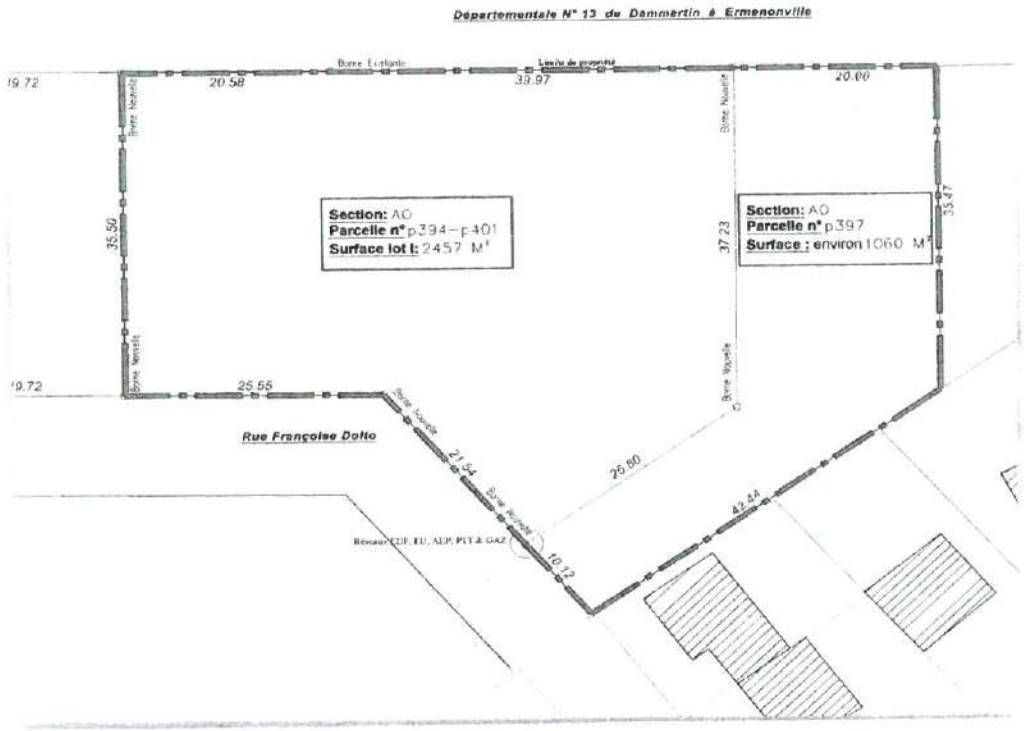

6) CESSION DE LA PARCELLE IDENTIFIEE EN LOT C SISE ZONE DE L'EUROPE

La commune de Dammartin-en-Goële a engagé la création d'un lotissement pour permettre l'installation d'une zone de service et de santé sur deux terrains situés sur son territoire.

Conformément à l'article R 441-3 du code de l'urbanisme, un permis d'aménager a été déposé pour permettre la réalisation d'un tel projet. Il a été accordé le 19 décembre 2013.

La SCI MICADO se porte acquéreur d'un lot de 641 m², référencé lot C pour permettre l'installation de son magasin et de son atelier d'optique et d'audition.

L'avis des domaines a été sollicité.

Un compromis va être signé à cet effet pour un montant total de 57.690 € TTC avec une TVA sur marge de 5.076,72 €.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer la promesse de vente, l'acte de cession et tous documents afférents à cette affaire.

S.JABUT : « Là, c'est la même chose, vous auriez pu le vendre au moins 20 à 30 € plus cher du mètre carré.

M.DUTRUGE : « Ce sont les prix que nous avons appliqués depuis le début sur la zone de santé Monsieur JABUT, vous n'arrêtez pas de dire que c'est vous qui avez lancé la zone de l'Europe avec le radiologue et le notaire, nous avons repris exactement votre négociation ».

S.JABUT : « Avec le notaire nous avions commencé une négociation, mais nous n'avions pas finalisé le prix ».

T.GASNIER : « Rappelons qu'une zone de service et commerciale est en train de se développer sur la commune de Saint-Mard, et que cette commune commercialise ses terrains moins chers que nous, donc si on n'a pas envie de voir partir tout le monde, il faut qu'il y ait à un moment un peu de concurrence qui se fasse ».

S.JABUT : « Par rapport au notaire, effectivement, il y avait une négociation pour éviter qu'il s'en aille, si maintenant le budget est équilibré pas besoin de se précipiter pour vendre les terrains, ceux-ci appartiennent à la commune ».

Après en avoir délibéré à la majorité des voix avec 21 voix pour et 6 voix contre, le Conseil Municipal approuve la cession de la parcelle identifiée en Lot C sise zone de l'Europe et autorise le maire à signer la promesse de vente, l'acte de cession et tous documents afférents à cette affaire.

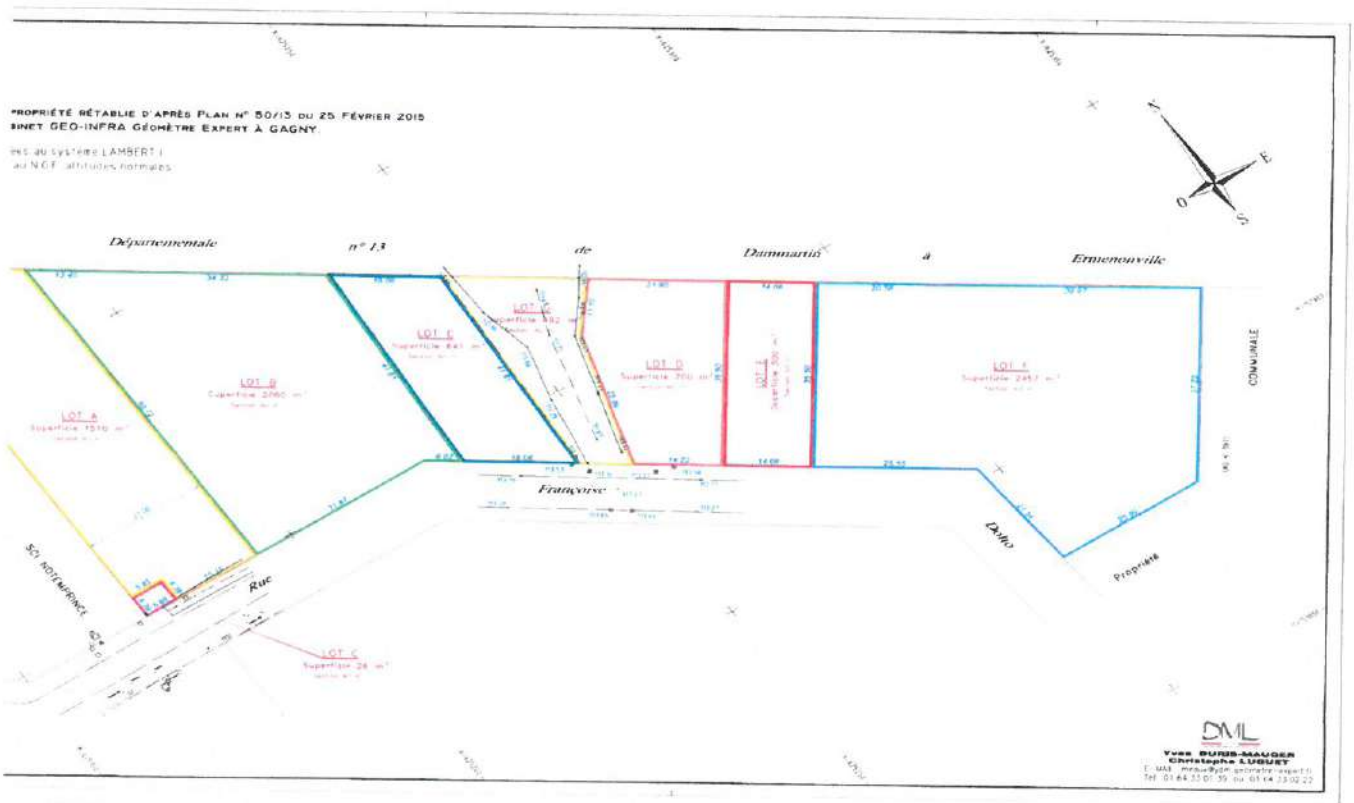

7) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Cadre règlementaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire se déroule dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Celui-ci aura lieu dans la première quinzaine d'avril. Comme cela est devenu habituel,

les chiffres précis concernant les dotations de l'Etat ainsi que ceux de la fiscalité n'étant toujours pas communiqués, nous vous proposerons donc comme les années précédentes de voter un budget primitif complété d'un budget supplémentaire en juin avec intégration des résultats définitifs. Les modalités de tenue de ce débat sont celles fixées par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de 2015. Il sera donc composé des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés ainsi que de la structure et de la gestion de la dette.

Comme l'an dernier, il sera procédé à un vote pour que l'assemblée délibérante prenne acte de la tenue de ce débat sur la base d'un rapport, ce qui aura entre autre pour effet de constater l'existence dudit rapport.

Le contexte économique

L'année 2017 a été marquée par un changement complet du paysage politique national avec l'élection d'Emmanuel Macron à la Présidence de la République accompagné d'une majorité absolue à l'assemblée nationale, élu sur un programme qui se veut novateur avec une volonté affichée de changer les règles de la vie politique.

Une reprise économique semble s'installer durablement mais n'est pas suffisamment significative pour endiguer le problème du chômage et pour donner une entière confiance aux investisseurs, notamment les collectivités territoriales.

Celles-ci ont été douchées par le maintien de la baisse de la DGF alors que le candidat Macron avait annoncé le contraire pendant la campagne. C'est donc 95.000 € qui ont de nouveau disparu des recettes de la commune. Si les règles de calcul pour les dotations d'état n'ont toujours pas été modifiées, la contribution au redressement des déficits publics devrait être maintenue dans une proportion qui n'est pas connue à ce jour.

Autre dossier qui a donné lieu à de grands effets d'annonce, la suppression de la taxe d'habitation pour environ 80% des ménages. Aucune information précise et sérieuse ne nous a été donnée à ce jour et nous pouvons légitimement nous inquiéter des modalités de compensation de cette taxe, l'Etat nous ayant habitué à une conception très particulière de la compensation à l'euro.

Dernier exemple en date, la réalisation des documents d'identité transférés aux communes qui pour notre part a engendré la création d'un poste et demi compensé à hauteur de 5.000 € annuellement pour un coût réel de plus de 40.000 €.

Seule consolation pour cette année 2018, notre obligation de logements sociaux dans le cadre de la loi SRU est neutralisée pendant deux ans nous exonérant de l'obligation triennale de 187 logements sociaux à construire ainsi que de l'amende correspondante. Il ne faut malgré tout pas perdre de vue que nous devrons toujours atteindre les 25% de logements sociaux en 2025, c'est-à-dire produire plus de 500 logements aidés.

Chaque médaille ayant son revers, la subvention d'aide aux maires bâtisseurs a été nettement revue à la baisse, d'une manière incompréhensible, avec pour effet de nous faire perdre presque l'intégralité de cette aide, soit 65.000 €, alors que tous nos objectifs avaient été atteints. Elle disparait apparemment totalement en 2018.

Le recensement réalisé du 18 janvier au 25 février a révélé que nous étions 10.250 dammartinois, communautés comprises. Ce résultat qui permet de franchir un palier important en

matière de strate de population n'aura d'effet réel qu'au 1er janvier 2020 sur les finances de la commune.

Enfin, Région et Département ont finalisé leurs politiques contractuelles. Comme cela était envisagé, le département met en place des financements couplés en investissement et en fonctionnement sur des dispositifs spécifiques dans chacune des compétences en charge. La Région a remodelé son contrat régional avec in fine une baisse des subventions sur les projets structurants.

Le contexte intercommunal

La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France vient de boucler son second exercice avec pour l'année 2017 une première série de transfert de compétences. La complexité pour mettre à niveau les compétences des trois entités explique la lenteur relative dans la mise en place de ces transferts.

L'articulation avec la CCPMF, notre ancienne communauté de communes, s'est mise en place pour l'eau et l'assainissement ainsi que pour la petite enfance dans de bonnes conditions. Deux autres compétences ont changé de mains, les zones d'activités sont passées sous la gestion de la Communauté d'Agglomération alors que la défense incendie nous a été rétrocédée. L'impact financier est faible avec une diminution de notre dotation de compensation de 17.000 €.

Cette dotation sera reconduite telle quelle pour 2018, ce qui soulève la problématique du débasage fiscal mis en place en 2016 qui a représenté pour la commune un manque à gagner de quasiment 15.000 € en 2017 et qui aura le même effet en 2018.

Nous restons très attentifs à l'évolution financière de cette intercommunalité notamment dans l'affectation des grandes masses d'investissement dont les 17 communes seine-et-marnaises ont été pour l'instant ignorées. Il en est de même en fonctionnement concernant la Dotation de Solidarité Communautaire dont la remise en fonction permettrait d'avoir un effet de péréquation bénéfique.

Pour clore le sujet, nous devons évoquer les rumeurs et divers bruits de couloirs concernant une nouvelle modification de notre intercommunalité avec notamment l'intégration des communes les plus riches dans le périmètre du Grand Paris, le tout dans la perspective d'aider au financement des futurs jeux olympiques attribués à la capitale.

Décidément notre commune semble vouée à jouer la balle de ping-pong dans ces diverses manœuvres purement politiques, tout ceci ne nous permettant pas de trouver une stabilité de coopération intercommunale.

Les résultats 2017

Comme pour les années précédentes nous allons voter un budget primitif début avril avec reprise anticipée des résultats suivi d'un budget supplémentaire en juin en même temps que les comptes administratifs. Comme l'an passé, les recettes fiscales et les dotations d'Etat ne sont toujours pas connues ce qui justifie amplement le vote en deux temps du budget.

L'année 2017 n'a pas permis d'atteindre nos objectifs d'excédents de fonctionnement. Les recettes ont baissé quasiment de 200.000 € par rapport à 2016 comme nous l'avons vu précédemment (DGF, maires bâtisseurs, débasage) alors que les dépenses progressaient globalement de 120.000 €, principalement au niveau de la masse salariale.

Une population en forte augmentation comme vient de le démontrer le recensement explique la montée des dépenses, mais elle ne peut être compensée puisque à contrario les recettes diminuent. L'excédent de fonctionnement 2017 sera donc de l'ordre de 210.000 €, insuffisant pour permettre un exercice 2018 serein.

L'excédent net d'investissement sera lui de l'ordre de 61.000 €, toutes les opérations étant purgées en dépenses et en recettes. Le résultat cumulé pour l'exercice avoisinera donc les 271.000 €. L'année 2018 va donc être consacrée au redressement de la section de fonctionnement.

Les propositions pour 2018

Comme nous venons de le voir l'exercice 2018 va être construit en fonctionnement sur une réduction drastique des dépenses tout en conservant un niveau de service public cohérent pour plus de 10.000 habitants alors que toutes nos dotations, qu'elles soient d'Etat ou intercommunales sont calculées sur une base de 8.800 habitants. La perte de recettes est donc de plus en plus importante. Pourtant nous relevons le défi de résoudre cette équation sans augmenter la fiscalité locale.

Pour compenser en partie le manque de recettes, nous reporterons l'excédent de fonctionnement 2017 dans la section de fonctionnement nous permettant d'atteindre 10.600.000 € de recettes. Parallèlement nous limiterons les dépenses à hauteur de 10.000.000 € afin de dégager 600.000 € qui seront affectés à la section d'investissement par virement.

La structure des dépenses de fonctionnement sera contrainte dans les limites de 2017, les augmentations naturelles dues à l'évolution de la population (scolaire, périscolaire, centre social) étant compensées par des réductions budgétaires sur des secteurs plus secondaires et par une réorganisation des services et des espaces.

C'est principalement la masse salariale qui va être l'objet des principaux efforts avec un objectif de réduction de plus de 200.000 €.

Les recettes d'investissement seront composées du virement de 600.000 € de la section de fonctionnement, du FCTVA pour 770.000 € et de la taxe d'aménagement dont le montant n'est pas encore connu. Les subventions et participations de l'aménageur représenteront environ 965.000 € et à la différence des années précédentes nous ne lèverons pas un nouvel emprunt mais transfèrerons 800.000 € de celui actuellement affecté au Pôle médical.

Les dépenses traditionnelles d'investissement vont représenter une enveloppe de 2.200.000 €, équivalente à celle de l'an passé avec entre autre un budget de 700.000 € pour la voirie et 350.000 € pour les bâtiments divers, notamment le toit du bâtiment Louis Lumière pour 170.000 €.

Les deux projets importants de cet exercice 2018 sont tout d'abord la première tranche du nouveau cimetière avec une enveloppe de 720.000 €. De conception novatrice avec un effort important sur le volet paysager, son entrée en fonction permettra de soulager l'ancien cimetière arrivé aujourd'hui à saturation.

La seconde opération consiste dans la mise en sécurité du bâtiment de l'Hôtel Dieu accolé au Centre Social et Culturel Méliès. L'incompatibilité entre les matériaux des deux édifices dont la réalisation est séparée de plusieurs siècles entraine la destruction lente et progressive de la structure du plus ancien. Il est donc obligatoire de le mettre en sécurité et ce pour un budget de 230.000 €.

Les budgets annexes

Le budget de la zone de l'Europe pourrait être clôturé dès cet exercice si toutefois la déconsigne de la parcelle AO16 pouvait être enfin réalisée. Toutes les parcelles sont mobilisées. La dernière promesse de vente fait l'objet d'une délibération au présent Conseil. Hormis pour cette dernière tous les permis de construire sont désormais déposés. Le reliquat de travaux d'aménagement étant engagé, le solde final pourra être transféré dès la clôture.

Le Pôle de santé prend pour sa part un peu de retard à cause d'un premier marché de travaux infructueux. Le programme a été revu avec l'architecte et un nouvel appel d'offres va être lancé rapidement. L'enveloppe budgétaire initiale doit être respectée puisque ce budget fonctionne en totale autonomie. Une injection de nouvelles participations va permettre de transférer 800.000 € de l'emprunt vers le budget principal.

Prévision pluriannuelle d'investissement

Nouveauté apparue l'an dernier dans le Débat d'Orientation Budgétaire, cette prévision doit indiquer les grandes tendances d'investissement pour les années à venir.

Cette prévision n'a guère évolué depuis 2017. La première tranche du nouveau cimetière est inscrite à l'exercice 2018 et sera certainement suivie de deux autres tranches pour 2019 et 2020.

Le projet structurant le plus important de ces prochaines années est et reste le parc immobilier scolaire qui doit non seulement s'adapter à l'évolution de la population mais doit également répondre aux obligations de mise aux normes pour les groupes Dunant et vergers et d'agrandissement de la capacité d'accueil de l'Eaubonne.

Les études de faisabilité se poursuivent et il est évident que tous les scénarios doivent être envisagés au regard de l'importance du projet qui correspond au total à un besoin de 35 classes avec restauration scolaire et accueil périscolaire.

Le troisième volet de cette prévision, évoqué l'an passé, est la réalisation d'une nouvelle mairie. Nous avons pris la décision de reporter sine die ce projet au regard de l'importance budgétaire du projet scolaire qui est une priorité absolue.

Structure et gestion de la dette

L'encours de la dette au 31 décembre 2017 est de 6.821.851 €. La stabilité de cet encours est due à la stratégie d'emprunt annuel équivalent au capital annuel remboursé afin de rester à endettement constant. Le résultat du recensement impacte également le niveau de la dette par habitant qui se situe à 665 €/habitant.

La capacité d'endettement reste donc compatible avec les éventuels besoins de financement des futurs projets. L'emprunt souscrit pour la réalisation du Pôle médical sera allégé de 800.000 € qui seront transférés au budget principal ce qui correspondra à la stratégie annuelle de réemprunt. Pour mémoire ce budget sera intégralement pris en charge par les recettes locatives.

Conclusion

Je souhaite tout d'abord remercier Madame Jacqueline Clément, partie en retraite en fin d'année 2017, pour les quatre années de collaboration au niveau de la trésorerie municipale

dans un esprit permanent de transparence et d'efficacité. Je lui souhaite une agréable retraite bien méritée.

Le Conseil est invité à constater la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du rapport présenté par l'autorité territoriale.
C'est sur la base des grandes lignes de ce rapport que je vous propose de construire les budgets de l'exercice 2018. Le débat à venir permettra d'enrichir ce document dans la pertinence, l'objectivité et le souci permanent de l'intérêt des administrés.

Débat d'Orientation Budgétaire de Dammartin-en-Goële
Lecture par Monsieur Stéphane JABUT :

" Monsieur le Maire,

L'année dernière, lors du Débat d'Orientation Budgétaire, je vous avais interpellé, au nom du groupe de l'opposition, sur les nouvelles dispositions relatives à l'information des conseillers municipaux, conséquence de la loi NOTRe du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République.

En effet, le Débat d'Orientation Budgétaire doit dorénavant s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire sur les orientations de l'exercice comme auparavant, mais également sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'année dernière, dans notre mansuétude, nous avions été plutôt indulgents face au manque d'information et au document réalisé à la hâte pour satisfaire aux obligations légales.

Quelle ne fut pas notre surprise lors de la réception des documents pour ce Conseil municipal ?

Aucun rapport d'orientation budgétaire annexé, aucun tableau pour les investissements pluriannuels, aucun tableau sur la gestion de la dette, aucune stratégie d'avenir pour piloter votre action dans une gestion pluriannuelle. Le peu de sérieux du dossier préparatoire est une nouvelle fois affligeant.

Rien sur l'évolution des dépenses de personnel, sur l'évolution des dépenses de fonctionnement, sur la programmation des investissements et sur la stratégie d'endettement à l'horizon 2020... Rien sur le développement de notre ville et sur votre vision sur l'évolution institutionnelle dans le cadre de notre Communauté d'agglomération et de l'émergence de la Métropole du Grand Paris...

Il est temps, monsieur le Maire, alors que notre ville dépasse les 10000 habitant[e]s et que contrairement à vos engagements de campagne, vous avez lancé la construction de plus de 300 logements dans le centre-ville, de professionnaliser votre équipe et de passer un cap.

Malheureusement, cette absence de Rapport d'Orientation Budgétaire démontre une nouvelle fois votre amateurisme, votre irrespect des Dammartinoises et des Dammartinois et votre incapacité à bien vous entourer. Votre équipe manque de compétence.

Des agents parmi les plus compétents sont partis et les élu[e]s de votre groupe majoritaire les plus lucides également. Le Maire est nu et cette gestion à la petite semaine aura des conséquences irréversibles pour notre ville.

Passons tout de même aux quelques éléments que vous avez bien voulu nous communiquer.

Sur le contexte économique et la politique nationale, au-delà de vos critiques politiciennes sur les incohérences d'Emmanuel Macron, vous revenez sur notre obligation de construire des logements sociaux.

Vous avez raison, il sera difficile d'atteindre l'objectif de 25 % en 2025, d'autant plus que vous avez lancé la construction de plus de 300 logements dans le centre-ville et que vous avez décidé de ne plus construire de logements sociaux dans le nouveau quartier de la Folle-Emprince et de les remplacer par des maisons individuelles, ce qui va engendrer la saturation de l'école du Petit Prince. Il y a plus d'enfants dans des maisons individuelles que dans des studios, des F1, des F2 ou des F3 !

Sur le contexte intercommunal, comme je l'ai dit précédemment il n'y a aucun chiffre et aucune vision. Vous êtes résigné alors que l'avenir de notre ville passe par l'intercommunalité, la mutualisation et les économies d'échelle dans un contexte de baisse des dotations de l'État.

Ce nouveau périmètre que vous dénonciez lorsque vous étiez dans l'opposition nous permet de bénéficier des retombées économiques de la plateforme aéroportuaire. Malheureusement pour notre ville votre poids politique est très faible alors que vous êtes conseiller communautaire délégué aux travaux et voirie.

Vous écrivez que les zones d'activités ont été transférées à la Communauté d'agglomération alors que je sache notre zone de services et de santé et nos deux zones d'activités sont toujours gérées par notre ville ! Cela en dit long sur votre compréhension des enjeux communautaires.

Le résultat 2017

Vous écrivez qu'il est insuffisant. C'est un euphémisme. Il n'est pas insuffisant, il est mauvais ! 210000 € pour le fonctionnement. C'est catastrophique ! Vous avez réussi en 4 ans de mandature à diviser le résultat pas 6 ! Je dis bien par 6 ! Pour rappel le résultat de fonctionnement de 2013, notre dernière année en responsabilité était de 1167025 €.

L'excuse de la baisse des recettes n'est pas avérée. Les recettes de fonctionnement étaient de 9 millions en 2013, elles sont de plus de 10 millions en 2017 malgré la baisse des Dotations, grâce à l'augmentation de la population et à la dotation de solidarité de la Communauté d'agglomération. La réalité, monsieur le Maire... Nous la dénonçons depuis votre première année de mandature, votre premier compte administratif de 2014 : les dépenses de fonctionnement ont explosé. Vous ne les maitrisez pas.

Deux exemples significatifs de votre gestion aberrante de la ville.

Les travaux et les couts de fonctionnement de l'annexe de la mairie au 103 de la rue du Général de Gaulle. Il ne fallait pas l'ouvrir cette annexe alors que vous reportez sine die la construction de la nouvelle mairie, qu'il y a de la place aux services techniques rue Ganneval qui ne sont toujours pas vendus, qu'il y a de la place à la mairie centrale, qu'il y a la possibilité de s'installer à l'ancienne trésorerie ou dans le bâtiment Louis-Lumière. Nous étions contre. Vous avez dépensé à ce jour au moins 400000 € pour rien !

Autre exemple, votre précipitation pour la zone de services et de santé. Nous avions lancé le projet pour que le radiologue reste à Dammartin. Une fois installé avec l'étude de notaire, il n'était pas nécessaire de se précipiter. Il fallait réfléchir à une maison de santé portée par les professionnelles, et pourquoi pas avec des médecins salariés. Il fallait prendre le temps, réfléchir et négocier avec les services de l'État et les collectivités territoriales.

Vous avez préféré lancer le projet d'un pôle de santé dans l'urgence et emprunter 3671000 € dès 2016 alors que le début des travaux est encore repoussé. Vous aviez le temps d'emprunter et le devoir de trouver des subventions. Résultat, plus de 57000 € d'intérêts payés en 2017 pour rien !

Je ne m'explique pas l'approbation, l'adhésion à cette gestion calamiteuse par vous les élu(e)s de la majorité. Est-ce de l'incompétence ? Ou pire de l'indifférence ? Certains ont ouvert les yeux, ils ont démissionné… Et je ne reviendrai pas sur la braderie des actifs de la ville, de la vente de la maison du chemin de Saint Ladre, de la vente des terrains de la zone de services et de santé, de la vente du terrain avenue du Maréchal Leclerc, de l'abandon de la salle de spectacle et de cinéma… Des centaines de milliers d'euros gaspillées ou de manque à gagner pour les recettes de notre ville. Vous devrez rendre des comptes monsieur le Maire.

Vos propositions 2018 pour le budget principal

Vous proposez de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux, dont acte. Vous vous inscrivez dans la continuité de notre action sur la fiscalité locale depuis le début de votre mandat. Vous avez tout de même augmenté la taxe d'aménagement pour le centre-ville.

Votre résultat est tellement mauvais en 2017 et vos marges de manœuvre tellement réduites que vous êtes obligé de reporter le résultat de 2017 au fonctionnement et non à l'investissement. Vous voulez enfin vous attaquer aux dépenses de fonctionnement, mais pourquoi vous faire confiance cette année alors que ces dépenses ont explosé depuis le début de votre mandat ?

Nous serons extrêmement vigilants à la mise en œuvre de votre objectif de réduction de 200000 € de la masse salariale, extrêmement vigilants au traitement des agent(e)s alors qu'il y déjà énormément de tensions en interne. C'est trop facile de stigmatiser les agent(e)s et de les rendre responsables de ses propres manquements.

Pour l'investissement, heureusement que nous avons emprunté 3 millions d'euros en 2013 pour construire la première tranche de l'école du Petit Prince et anticiper les participations de l'aménageur. Cela vous permet de bénéficier d'environ un million d'euros de recettes pour les investissements de 2018. Sans ces participations les investissements seraient réduits à la portion congrue.

Vous souhaitez également transférer 800000 euros des 3671000 euros empruntés prématurément en 2016 pour le budget du pôle de santé. Vous reconnaissez donc votre erreur alors que le début des travaux du pôle de santé est repoussé aux calendes grecques.

Pour les dépenses d'investissement, elles sont malheureusement insuffisantes à cause de votre résultat désastreux de 2017 qui engendre une très faible capacité d'autofinancement. Vous promettez d'affecter 700000 euros à la voirie. Non seulement ce n'est pas assez, mais surtout cela ne compensera pas le manque d'investissement depuis le début de votre mandat. Il suffit de se promener dans notre ville pour s'en rendre compte.

Vous commencez enfin la première tranche du cimetière. Nous avions acheté les terrains lorsque nous étions en responsabilité. C'était déjà une urgence en 2014, il n'est jamais trop tard. C'est une nécessité pour palier la saturation de notre cimetière actuel.

Pour l'entretien des bâtiments communaux, il est temps monsieur le Maire de vous impliquer et de passer la vitesse supérieure. Vous ne consacrez pas assez d'argent annuellement au patrimoine de la commune. Ce patrimoine, constitué d'un grand nombre de bâtiments, doit être régulièrement entretenu et amélioré, cela doit être une priorité. Nous prenons acte de la mise en sécurité du bâtiment de l'Hôtel Dieu et des travaux sur le toit du bâtiment Louis-Lumière.

Les budgets annexes

Vous évoquez la possibilité de pouvoir clôturer le budget de la zone de services et de santé dite zone de l'Europe dès cet exercice 2018. Nous dénonçons la gestion financière de l'aménagement de cette zone. Nous avions lancé cette zone de services et de santé, et prévu un aménagement municipal pour pouvoir vendre les terrains à des prix compétitifs, garder une parcelle en réserve pour un équipement public et éventuellement dégager des bénéfices pour le budget principal de la ville. Vous vous êtes précipité monsieur le Maire et vous avez bradé les terrains, encore ce soir lors de ce conseil. Nous sommes malheureusement persuadés que le bilan de l'aménagement de cette zone ne sera pas en adéquation avec les objectifs que nous nous étions fixés lors de son lancement et que les intérêts des Dammartinoises et des Dammartinois ont été sacrifiés.

Pour le budget du pôle de santé, je n'ai pas envie de tirer sur une ambulance, mais tout de même, vous êtes responsable monsieur le Maire, du premier marché de travaux infructueux et d'avoir emprunté 3671000 euros en 2016. Vous espérez encore respecter le budget initial. Nous l'espérons également pour les finances de notre ville.

Quoi qu'il en soit, les travaux ne commenceront certainement pas cette année et si c'était le cas les sommes engagées seront faibles et nous paierons encore des intérêts, des frais financiers, pour rien, soit environ 100000 euros partis en fumée. Vous essayez, comme évoqué précédemment, de corriger partiellement cette faute politique en transférant 800000 euros de ce prêt vers le budget principal.

Mais le mal est fait, et comme nous l'avions dénoncé l'année dernière ce prêt est bien une dette de notre ville et si les recettes locatives ne suffisent pas à payer l'annuité de l'emprunt, le terrain, les fluides et les travaux d'entretien du pôle de santé : l'argent sera pris sur le budget principal ! Nous sommes très inquiets sur la gestion à venir de ce pôle de santé, lancé dans la précipitation sans le portage et l'accord des professionnelles de santé.

Nous serons extrêmement vigilants sur votre gestion et je veux dire ici aux Dammartinoises et aux Dammartinois, qu'ils peuvent compter sur notre groupe de l'opposition pour défendre leurs intérêts et les informer de l'évolution de ce projet dans la limite des informations que vous voudrez bien nous transmettre.

Sur les engagements pluriannuels et la structure et la gestion de la dette, vous êtes évasif monsieur le Maire. Aucun tableau, aucun chiffre, juste des déclarations d'intention sur la priorité absolue aux écoles et l'abandon de la nouvelle mairie. Tout çà pour ça !

Cinquième budget à venir depuis votre élection et comme je l'ai dit en préambule, un dossier préparatoire affligeant pour une ville de plus de 10 000 habitant(e)s et aucune stratégie d'avenir pour piloter votre action dans une gestion pluriannuelle.

Pour conclure monsieur le Maire, si vous acceptez le débat, la contradiction, la confrontation de points de vue, ce qui est essentiel en démocratie, j'aurais quelques questions à vous poser sur vos choix budgétaires et le dossier préparatoire pour que l'on puisse échanger.

La première c'est plutôt une remarque : sur le contexte intercommunal, vous évoquez les rumeurs de rattachement des communes riches de la zone aéroportuaire à la Métropole du Grand Paris sans les condamner… Rassurez-nous, c'est un oubli ?

La seconde : vous voulez je vous cite « redresser » la section de fonctionnement en 2018, reconnaissant les dérives des dépenses que nous dénonçons depuis le début de votre mandature. Vous parlez d'une

« réduction drastique des dépenses » et de réduire la masse salariale de 200000 €. Quel est votre plan d'action ? Quels services seront impactés ?

La troisième : est-ce que vous pouvez en dire un peu plus sur les investissements ou faudra-t-il attendre le vote du budget ? Il manque un million dans le dossier préparatoire...

La quatrième : quel est votre objectif financier et foncier pour l'aménagement de la zone de l'Europe ?

La cinquième : vous écrivez pour le pôle de santé « une injection de nouvelles participations », qu'est-ce que cela signifie ?

La dernière : vous évoquez des études de faisabilité encours sur le parc immobilier scolaire. Nous sommes ravis de l'apprendre. Quels sont vos objectifs ? A quel horizon ?"

(21h40 arrivée de Monsieur Thierry CHEVALIER)

M.DUTRUGE : « Je vais répondre à vos questions, mais avant j'ai quelques remarques. Il y a des Dammartinois ici. Vous parlez d'être affligé, je pense qu'ils vont l'être, quand je vois dans quel état vous avez laissé tous les bâtiments publics, et ça c'est de votre faute. Monsieur JABUT, pendant 20 ans vous avez été aux commandes et jamais vous n'avez entretenu les bâtiments, nous héritons de ça et nous essayons de rattraper et cela s'avère très compliqué. Tout comme pour Georges Méliès, qu'avez-vous fait pour ce bâtiment ? Absolument rien.

Nous avons fait un audit sur l'école du Vergers, qui fait apparaître que cette école est dans un état déplorable, vous avez osez dire qu'il n'y avait pas besoin de refaire l'école du Vergers, vous devriez y aller Monsieur JABUT, c'est scandaleux de laisser des enfants dans des conditions pareilles ».

21h40 arrivée de Monsieur Thierry CHEVALIER

S.JABUT : « Je n'ai jamais dit ça ».

M.DUTRUGE : « Si, vous l'avez dit Monsieur JABUT, nous donner des leçons et reporter votre faute sur nous, c'est quand même lamentable. Concernant les tableaux, nous avons répondu à la demande de la loi NOTRe. Les tableaux nous pourrons vous les faire, mais ça sert à quoi? Les explications sont données à travers le document et cela suffit amplement. Ensuite vous avez fait une remarque incroyable en revenant sur votre compte administratif de 2013 ; en indiquant que vous aviez dégagé soit disant un bénéfice d'un peu plus de 1 000 000 €, mais vous oubliez une chose, vous étiez à moins 550 000 € de fonds de roulement négatif. On était à la limite de la cessation de paiement, et ce n'est pas moi qui l'ai inventé Monsieur JABUT, c'est le trésor public ».

-" Première question concernant l'intercommunalité : il y a en effet des rumeurs qui disent que Mitry-Mory, Compans, Mauregard, seraient rattachées au Grand Paris, puisqu'ils ont déjà pris l'aéroport de Roissy et Saclay, à ce jour ça reste une hypothèse, au niveau de l'intercommunalité on se bat pour garder ces communes. Aujourd'hui, nous avons l'assurance normalement de la part du président de la communauté d'agglomération que ces communes resteront dans l'intercommunalité."

- "Deuxième question, le fonctionnement : il est vrai que nous avons les charges du personnel qui ont augmenté, comme vous le savez, nous avons municipalisé le Centre Social et Culturel, nous avons également mis en place les TAP, tout cela coûte énormément d'argent,

nous n'avons pas laissé s'envoler les dépenses du personnel comme vous le dites, nous avons répondu à des besoins. Au niveau des dépenses du personnel, on y travaille pour savoir comment réduire les coûts, on va commencer par supprimer des fonctions qui ne sont pas forcément utiles, nous sommes en train de mettre ça en place."

- "Troisième question, l'investissement : aujourd'hui nous vous avons donné les grandes lignes, d'ici le vote du budget on complètera par rapport aux dépenses qu'on doit faire."

- "Quatrième question, la Zone de l'Europe : je ne vais pas revenir là-dessus, je pense que globalement nous avons tout dit, vous avez été suffisamment négatif par rapport à ça. De toute façon à chaque fois que nous avons eu un vote sur les parcelles, ça a toujours été le même débat, vous le savez très bien, la zone de Saint-Mard se vend moins cher que chez nous. Pourquoi ne vous êtes-vous jamais battu pour créer une zone d'activités? Aujourd'hui tout se passe à Saint-Mard, on serait heureux, d'avoir nous aussi à Dammartin un Burger King, un Buffalo Grill, un Carrefour...mais vous n'avez jamais rien développé pour ces zones d'activités. Nous avons eu une commission d'urbanisme avec Monsieur Romain LEGRAS et nous avons découvert que la zone des Huants, c'est encore de la logistique sur laquelle vous avez accordé un permis et nous sommes en train de nous battre sinon c'est des centaines de camions qui vont traverser la zone, plus précisément 400 camions et ça c'est encore votre héritage. Je ne reviendrai pas sur le débat de la Zone de l'Europe, nous avons fait ce qu'il fallait, on a vendu suite à vos lancement et négociation que vous avez eu avec le radiologue et le notaire, nous continuons sur cette lancée."

- "Concernant le pôle médical, ça fait des années que vous avez promis aux médecins que vous alliez faire quelque chose, ah ça des promesses, vous en avez faites, mais vous en avez tenues combien?"

- "Dernière question : Concernant le nouveau groupe scolaire, c'est un sujet suffisamment sensible pour se dire qu'on ne va pas l'implanter n'importe où. Il y a plusieurs scénarios qui sont possibles, mais avant d'avancer sur ces scénarios, il faut que l'on valide un certain nombre de faisabilités techniques, notamment sur l'étude des sols."

S.JABUT : « Donc l'arbitrage a été fait dans le sens de construire un nouveau groupe scolaire à 30, 35, 40 classes ? Car il y a des bruits de couloir qui disent que vous allez raser Henry Dunant et les Vergers. Nous voulons être sûrs de votre position et savoir ce que vous voulez faire.

M.DUTRUGE : « Je l'ai dit pendant les vœux, que de toute façon il va falloir refaire le groupe scolaire, et ça été dit clairement Monsieur JABUT ».

S.JABUT : « Est-ce que vous allez faire qu'un seul groupe scolaire? Contrairement à ce que vous avez dit, nous avions un projet en 2014 et je vous invite à le relire Monsieur le Maire. Nous avions fait une étude pour le Vergers pour le phaser en deux fois, à la fin de ce mandat et au début du mandat suivant ».

V.CLAVIER : « Le prévoir si tard c'est déjà irresponsable vu l'état de l'école. Nous avons commencé à y réfléchir en début de mandat, ce que vous dites, vous auriez dû le faire il y a plusieurs années. C'est l'audit qui le dit, il aurait fallu faire une nouvelle école il y a déjà au moins 10 ans ».

S.JABUT : « J'ai fait en fonction des priorités, si l'école est vraiment en danger, fermez l'école ».

V.CLAVIER : « Nous n'avons pas les mêmes priorités, notre priorité, c'est bien le scolaire et les enfants ».

S.JABUT : « Je n'étais pas là à l'époque, mais j'assume l'héritage. La grande différence par rapport à ce qui a été dit, c'est que ces bâtiments on les a entretenu, Méliès, la Médiathèque, Dunant, non seulement on les a fait, mais on les a entretenu ces bâtiments.
Tout a été fait par les audits précédents, tous les bâtiments doivent être entretenus chaque année ».

M.DUTRUGE : « Cela fait dix ans que les associations des parents d'élèves alertent sur l'état des bâtiments ».

V.CLAVIER : « Ce n'est pas notre constat, ce sont les parents d'élèves et les enseignants qui nous informent que les bâtiments n'ont pas été entretenus pendant des années, et aujourd'hui le processus est irréversible, on ne peut plus rien obtenir des bâtiments, nous sommes obligés de les changer ».

S.JABUT : « Pour l'école de l'Eaubonne, l'agrandissement était prévu au début de ce mandat ».

M.DUTRUGE : « C'est faux Monsieur JABUT ».

S.JABUT : « C'était inclus dans le projet ».

M.DUTRUGE : « Ce n'était pas possible et vous le savez très bien ».

S.JABUT à propos de l'Eau Bonne : « Il aurait fallu attaquer plus tôt ».

V.CLAVIER : « Vous n'avez aucune considération pour le scolaire, vous n'en avez jamais eu ».

S.JABUT : « C'est vous qui dites ça, et vous mettez vos enfants dans le privé ».

V.CLAVIER : « Je vous ai déjà répondu sur ce point, mais vous n'écoutez pas ».

S.JABUT : « Selon les commissions de sécurité, nous avons toujours entretenu les bâtiments en fonction des possibilités et des arbitrages. Pour revenir aux dépenses de fonctionnement, Monsieur le Maire, le coût, par rapport au résultat de fonctionnement de 210 000 €, quand nous achetions les prestations du Centre Social à Léo Lagrange pour 280 000 € par an, vous l'avez intégré, les coûts ne sont pas supplémentaires, c'est un choix. Ce n'est pas ce qui fait augmenter ou baisser les dépenses de fonctionnement, c'est la masse salariale, et ça, ce n'est pas ce qui va vous permettre d'avoir un meilleur résultat. Nous n'avions pas les mêmes visions par rapport au développement de la ville, vous avez parlé de la zone d'activités de Saint-Mard, effectivement, nous nous sommes toujours battus pour rentrer dans l'intercommunalité avec la zone aéroportuaire pour la péréquation des retombées économiques, pour éviter justement le mitage avec plein de zones d'activités qui ont été faites à l'époque, je préfère que la zone d'activité soit à la sortie de la N2 en bas du coté de Saint-Mard. Je préfère préserver les commerces de proximités du Centre-Ville ».

S.MESSIAEN : « Monsieur JABUT, vous avez toujours le même discours concernant les agglomérations, je vous invite à regarder le budget qui va arriver concernant la CARPF, vous verrez que les fonds de péréquations ce n'est pas ce qu'on attend, malheureusement ».

S.MESSIAEN : « Vous parlez de nos problématiques de frais de financement sur l'emprunt qui a été fait sur la zone de la santé, j'aimerais bien que vous parliez aussi de votre financement de

l'école du Petit Prince, puisqu'il a été indexé sur la totalité des livraisons des logements, c'est extraordinaire, puisqu'une fois que tout serait fait, nous le savions déjà que l'école serait trop petite, c'est absolument n'importe quoi, c'est une gestion assez calamiteuse le financement de cette école. Concernant les investissements, vous ne m'avez peut-être pas écouté, mais nous avons besoin de 35 classes ça fait partie des prévisions pluriannuelles, vous dites qu'il y a des bruits de couloir, mais non, ce ne sont pas des bruits de couloir puisque c'est bien écrit dans le débat d'orientation budgétaire.

S.MESSIAEN pour ce qui est de l'héritage de la zone des Huants, ça va être compliqué à gérer pour les Dammartinois, puisque nous avons un projet de logistique lié à cette zone. Juste quelques précisions à ce sujet pour les Dammartinois ; le projet c'est de la logistique sur la totalité de l'emprise. Aujourd'hui vous pouvez voir et croire que c'est un espace agricole, mais ce n'en n'est absolument pas un. Le projet, c'est des entrepôts de 14 mètres et demi de hauteur sur la totalité face au Centre Technique Municipal (CTM) jusqu'au bout de la Zone des Huants avec un flux routier qui va être très important puisque le projet prévoit 400 poids lourds jour. Il est vrai que nous avons eu des difficultés en 2015, car la ville de Dammartin a du intégrer la CCPMF (**C**ommunauté de **C**ommunes **P**laines et **M**onts de **F**rance), et ce n'était pas un travail simple d'intégrer et de refaire toutes les compétences, et au bout de deux ans, au moment où on commençait à gérer les choses, il a fallu refaire la totalité avec la CARPF (**C**ommunauté d'**A**gglomération **R**oissy **P**orte de **France**) ».

S.JABUT : « Quelques remarques sur ce que vous venez de dire, pour revenir sur le financement de l'école du Petit Prince, la première tranche coûtait 6 millions €, il y a eu 3 millions € d'emprunts qui ont été faits en 2013, 2 millions € qui étaient dans l'autofinancement. Effectivement dans une convention dans une ZAC, on avait renégocié les participations qui étaient de 4,2 à 4,9 Millions € d'euros pour l'école, en sachant que les 4,9 millions € payaient les 5 millions € hors taxe de la première tranche, ce qui nous permettait sur les 6 millions € de récupérer 1 million € deux ans après pour faire l'agrandissement puisqu'il n'y avait pas l'utilité en 2013 d'ouvrir plus de classes, pour payer les fluides et entretenir et chauffer des classes qui étaient vides. Ce que vous oubliez Monsieur MESSIAEN, c'est qu'on est passés de 9 millions de recettes de fonctionnement en 2013, à maintenant plus de 10 millions malgré les baisses de dotations qui avaient été engagées pour baisser la dette de l'état. Mais les nouveaux habitants qui arrivent, ce sont des Dammartinois qui habitent dans le nouveau quartier, ils payent des impôts, on est passé de 9 millions € à 10,6 millions € cette année de recettes de fonctionnement grâce aux nouveaux Dammartinois, donc là c'est de l'investissement c'est une dette à 20-30 ans. Maintenant les participations sont payées au fil de la construction et des ventes du foncier à l'aménageur, donc là vous avez apparemment 965 000 € de recette de participation qui correspond à la tranche que vous êtes en train de faire, donc, tout est transparent, tout est clair ».

S.MESSIAEN : « Et concernant la zone des Huants Monsieur JABUT? J'aimerais bien écouter ce que vous avez à nous dire ».

S.JABUT : « Pour la Zone des Huants, il y a 20 hectares, on avait limité dans le cahier des charges à 20 % de la surface au sol pour la logistique, et j'ai découvert sur un site internet des plans "GAZELEY", où il y a beaucoup plus de logistique, on ne sait pas où vous en êtes, puisque vous n'en parlez jamais ».

S.MESSIAEN : « Le site internet en question, est celui du département. C'était des informations qui étaient disponibles pour tout le monde. Toutes ces informations ont été communiquées à Monsieur LEGRAS lors de la Commission d'Urbanisme. On ne cache pas aux Dammartinois ce que nous sommes en train de faire, tous ce que nous voulons c'est contrer ce permis de construire qui nous pose un réel problème ».

T.GASNIER : « Monsieur JABUT, j'entends votre volonté de retombée économique qui est plutôt une bonne idée, maintenant, il est évident que toutes les choses sont à Saint-Mard et que le portage foncier qui a été fait par GAZELEY n'arrive à priori pas à être commercialisé aujourd'hui et tant mieux, il faut bien trouver à un moment une solution intermédiaire et alternative à ce projet.

Entendu l'exposé du maire,

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pu s'exprimer sur les orientations budgétaires proposées pour 2018 (ci-dessus),

Le conseil municipal, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2018.

7) QUESTIONS DIVERSES

S.JABUT : « Concernant le permis de construire "ALILA" rue du Général de Gaulle, je voulais savoir ou vous en étiez depuis le dernier Conseil ? Jeudi, il était toujours affiché à l'entrée du terrain ».

M.DUTRUGE nous avons fait ce que demandent les règles d'urbanisme : un courrier a été fait, nous avons demandé des pièces complémentaires, ils n'ont pas répondu dans les temps, donc le permis a été retiré ».

S.JABUT : « Donc, les 50 logements ont été arrêtés? »

M.DUTRUGE : « Oui, tout à fait ».

S.JABUT : « Pour ce qui est de la communauté d'agglomération, on a découvert sur un magazine, qu'il devait y avoir au 31 décembre 2017 le vote du rapport sur la mutualisation. Apparemment ça aurait été fait. On aurait dû être informés et ça aurait dû être voté ou acté en Conseil Municipal avant le 31 décembre 2017. Nous n'avons jamais vu le rapport, il n'a jamais été mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Pourtant il a été validé à Dammartin ainsi qu'à l'intercommunalité, on n'est même pas au courant de la mutualisation ».

M.DUTRUGE : « On se renseignera pour le prochain Conseil Municipal ».

S.JABUT : « Par rapport à la Villa de Gesvres, les palissades, c'est quand même un peu dangereux pour les enfants, est-ce que vous avez prévu de mettre un peu d'ordre ? »

M.DUTRUGE : « Comme vous le savez, ce terrain ne nous appartient pas, il appartient à Bouygues, c'est d'ailleurs encore un de vos projets. Nous leur avons déjà envoyé des courriers et nous allons les relancer ».

S.JABUT : « Concernant le Trésor Public, est-ce que vous avez réfléchi un peu à ce que vous allez en faire ? »

M.DUTRUGE : « on y réfléchit, une commission urbanisme se tiendra le 4 avril prochain, on proposera un certain nombre de choses par rapport à ça ».

S.JABUT : « Il y a actuellement une polémique autour des terrains synthétiques, est-ce que vous vous êtes renseignés, car il y aurait différents niveau de qualité, vu qu'il a coûté 600 ou 700 000

€ ce qui ne me paraît pas très cher pour un terrain synthétique, j'ai bien peur que ce ne soit pas le top de la qualité. Est-ce que vous pourriez-vous renseigner ? ».

S.JABUT : « Concernant les compteurs Linky, vous avez reçu le courrier d'un administré en tête du Conseil, j'ai été contacté moi-même par EDF, est-ce que vous savez ce qu'il en est ? Apparemment il faut obtenir le consentement pour l'installer. Est-ce qu'ils ont pris contact avec vous ? Y a-t-il un plan d'action qui a été mis en place ? »

M.DUTRUGE : « Nous avons reçu des administrés à ce sujet, on a retravaillé aussi avec les installateurs, on avance là-dessus ».

S.MESSIAEN : « Les compteurs sont normalement la propriété de la municipalité, c'est pour cette raison que quand vous recevez un courrier, ils ne vous disent pas si vous voulez changer votre compteur, mais qu'ils viennent vous changer votre compteur pour mettre un compteur Linky. Ce n'est pas simple, nous essayons de faire au mieux et nous vous tiendrons au courant. »

S.JABUT : « Je voulais passer pour voir les permis de construire et avoir des informations, j'en ai parlé avec le directeur du cabinet et j'ai envoyé un mail, il m'avait dit que le mieux serait de prendre rendez-vous avec le Directeur Général des Services (DGS) Monsieur ESMERY, je n'ai pas eu de retour. »

M.DUTRUGE : « Tout est prêt, ça vous attend. Appelez pour prendre rendez-vous avec le DGS. »

Monsieur le Maire donne la liste des manifestations

Plus aucun conseiller ne désirant prendre la parole à l'issue des questions diverses, la séance est levée à 22h25.

MAIRIE de DAMMARTIN-en-GOELE 77-Seine-et-Marne

Le maire,

Michel DUTRUGE